

# LARRA-LA PIEDRA DINAVAL360 EFA249/06

Marché de prestations intellectuelles

Marché à procédure adaptée simplifié

## PRESTATION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE AU SIVU LA VERNA POUR LA CONDUITE DES ACTIONS DU PROJET INTERREG POCTEFA LARRA-LA PIEDRA DINAVAL360 EFA249/06

### DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

---

**Objet de la consultation** : le présent marché a pour objet la réalisation de prestations intellectuelles visant à accompagner le SIVU La Verna, composé des communes de Sainte-Engrâce, Arette et Aramits, bénéficiaire du projet transfrontalier européen INTERREG POCTEFA LARRA-LA PIEDRA DINAVAL360, en tant que partenaire, dans la gestion administrative et financière des opérations.

Le chef de file du projet est l'entreprise espagnole NICDO, ce projet comprend 12 partenaires : 4 espagnols (Navarre) et 8 français (Pyrénées-Atlantiques) dont le SIVU La Verna et les communes d'Arette et d'Aramits.

**Pouvoir adjudicateur :**

SIVU LA VERNA

Mairie de Sainte-Engrâce

10 route Caserne 64560 Sainte-Engrâce

<https://www.sainte-engrace.fr>

05 59 28 60 83

# **RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

## **1. Identification de la structure**

### **1.1 Pouvoir adjudicateur**

Le SIVU La Verna est le pouvoir adjudicateur du marché et agit en tant que partenaire bénéficiaire du projet LARRA-LA PIEDRA DINAVAL 360.

### **1.2 Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché**

La personne signataire du marché est Maryse OTHART, maire de la commune de Sainte-Engrâce et présidente du SIVU LA VERNA dont l'adresse se trouve 10 rue Caserne 64560 Sainte-Engrâce.

---

## **2. Conditions générales et caractéristiques du marché**

### **2.1 Procédure, classification CPV et forme du marché**

Le SIVU La Verna, en tant que bénéficiaire d'un projet européen mobilisant des financements publics, et compte tenu du taux de cofinancement européen de 65% des coûts éligibles du projet, doit appliquer les principes de la commande publique. Ainsi, pour tout processus d'achat, quel que soit son montant, les principes généraux suivants doivent être respectés dans les processus de contractualisation :

- principe de transparence et de publicité ;
- principe de concurrence ;
- principe de confidentialité ;
- principe de l'égalité de traitement ;
- principe de non-discrimination.

Il doit être possible de démontrer, quel que soit le montant de l'achat, que le choix du fournisseur, du bien ou du service a été effectué dans le respect des critères d'efficacité et d'efficience économique en faisant bon usage de l'argent public.

La classification CPV correspondant à ce marché est 79411000-8 : services de conseil en gestion.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée simplifiée, ponctuel et composé d'un seul lot.

### **2.2 Durée, prise d'effet et modalités d'attribution du marché**

Le démarrage de l'opération est programmé à la signature du contrat, suite au choix du prestataire. Le marché est conclu un mois après la fin du projet.

La durée prévisionnelle est estimée à 31 mois avec possibilité de prolongation si nécessaire.

Le marché est attribué à un seul et même soumissionnaire pour toute la durée du projet.

L'analyse et le classement des offres seront réalisés selon une grille d'analyse des offres par les trois membres du SIVU de la Verna que sont les maires de Sainte-Engrâce, d'Arette et d'Aramits ou leurs représentants. L'attribution du marché sera notifiée par voie électronique avec accusé de réception.

### **2.3 Conditions générales d'exécution du marché et modalités de règlement**

L'unité monétaire du marché est l'euro.

Les prix sont unitaires et réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les prestations prévues dans le présent marché.

La diminution ou l'augmentation du montant contractuel du marché, quel qu'en soit le montant, ne donne droit à aucune indemnité pour le titulaire. Les prix sont fermes pour toute la durée du marché sauf si le projet était prorogé. Dans ce cas un avenant pourrait être proposé pour que la prestation se poursuive jusqu'à une nouvelle date discutée entre l'acheteur public et le titulaire sous réserve d'être toujours sous les seuils des marchés à procédure adaptée (MAPA).

Des acomptes mensuels ou trimestriels pourront être versés à partir du premier mois suivant le démarrage des prestations.

Le marché pourra être :

- à prix forfaitaire ;
- à bons de commandes

selon les besoins du SIVU

### **2.4 Facturation**

La prestation est prise en charge par le SIVU La Verna en tant que partenaire du projet Larra-La Piedra Dinaval 360.

Les factures seront envoyées dans les conditions suivantes :

- Factures comportant les informations suivantes : le nom de la structure, l'adresse du titulaire et la mention « Projet Larra-La Piedra Dinaval 360 EFA249/06 » ;
- Le détail des prestations réalisées, objet de la facturation ;
- La ou les dates de réalisation des prestations ;
- Les prix HT, TTC et la TVA s'il y a lieu d'être ;
- Les modalités de règlement (référence du compte postal ou bancaire du titulaire) ;
- La date d'établissement de la facture.

### **3. Modalités de remise d'admissibilité et d'attribution des offres**

#### **3.1 Conditions d'admissibilité**

Les candidats doivent présenter leur dossier dans les conditions décrites ci-dessous sous peine d'être écartés.

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français ou en espagnol.

Les candidats devront fournir :

Dossier administratif

- présentation de la structure ;
- références similaires ;
- CV des intervenants ;
- attestations administratives et fiscales.

Mémoire technique

- compréhension des enjeux ;
- méthodologie proposée ;
- organisation de la mission ;
- planning prévisionnel ;
- outils utilisés.

Offre financière

- décomposition du montant de l'offre de proposée et du détail des prestations proposées ;
- le nombre de jours prévisionnels ;
- le coût journalier ;
- les éventuels frais annexes ;
- les modalités de facturation.

Chacun des documents énumérés ci-dessus doit être impérativement signé et daté par une personne habilitée à engager le candidat, ou être accompagné, le cas échéant d'un pouvoir autorisant la personne signataire à engager la structure candidate.

### 3.2 Critères d'attribution

Les réponses à cet appel d'offres seront évaluées sur 100 points, selon les critères suivants :

Critères	Pondération
Compréhension des enjeux du projet Qualité de la méthodologie proposée pour répondre aux missions décrites dans le CCTP Connaissance du territoire	40 points
Expérience en gestion de fonds européens / coopération territoriale Moyens humains et disponibilité	20 points
Calendrier d'exécution Conformité du calendrier du programme POCTEFA	10 points
Prix	30 points
Total	100 points

### 3.3 Modalités de réponse à cet appel d'offre

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Les réponses sont à adresser au plus tard le 22 juin 2026 12h00, par voie électronique sur le profil d'acheteur <https://demat-ampa.fr/>